

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

## AMENDEMENT

N° 724

présenté par

M. Alauzet, M. Baupin, rapporteur Mme Duflot, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

## ARTICLE 19

Après la deuxième phrase de l'alinéa 8, insérer la phrase suivante :

« Les dispositifs de consigne dans les Cafés Hôtels Restaurants seront encouragés en vue d'une possible généralisation ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

A ce jour, bien que les Cafés Hôtels Restaurants (CHR) ont de plus en plus recourt à des emballages jetables, le verre consigné réemplissable représente encore 40 % des volumes (hors fût) de ce secteur. Le verre consigné concerne notamment les bouteilles d'eau et de boisson non alcoolisée. Il permet d'économiser 500.000 tonnes de déchets par an.

Dans une optique de réduction de la production de déchet, il semble essentiel de soutenir le dispositif de consigne au sein des CHR. C'est l'objectif de cet amendement.